

- POUR DIFFUSION IMMÉDIATE -

Les entrepreneurs spécialisés ont conclu que le paiement sans délai est à l'horizon d'un océan à l'autre

Le 11 avril 2018 (Toronto, Ontario) – Les entrepreneurs spécialisés et les dirigeants des associations de partout au pays se sont réunis à Toronto le 4 avril pour discuter des progrès réalisés, tant au niveau fédéral que provincial sur l'adoption du projet de Loi sur le paiement sans délai. Le sommet sur le paiement rapide de la Coalition nationale des entrepreneurs spécialisés du Canada (CNESC) a donné l'occasion aux membres de donner des présentations sur les nouveaux développements, d'entendre les champions politiques, et de discuter des stratégies pour faire avancer le dossier.

« En décembre 2017, nous avons appris que le gouvernement de l'Ontario a adopté le premier volet du projet de loi sur le paiement sans délai au pays, dans le cadre du projet de Loi 142, avec un appui unanime », a déclaré Sandra Skivsky, présidente de la CNESC. « Nous pouvons enfin commencer à ressentir les effets de toutes ces années de travail. Le gouvernement fédéral s'est engagé à promulguer une loi, et nous pouvons enfin envisager que les entrepreneurs seront payés sans délai ».

Les entrepreneurs spécialisés effectuent plus de 80 pour cent de tous les travaux de construction au Canada. À l'heure actuelle, aucun système n'est mis en place pour faire observer les procédures de paiement, et en conséquence, ils reçoivent leurs paiements en retard la plupart du temps. Ces inefficiences entraînent des problèmes de trésorerie qui, au bout du compte, découragent l'embauche, les investissements en capital, et mènent même à la faillite. L'adoption du projet de loi sur le paiement sans délai fera en sorte que les entrepreneurs et les sous-traitants seront payés dans des délais raisonnables, éliminant l'incertitude qui peut ralentir les projets et réduire la productivité.

« Notre objectif est d'améliorer la ponctualité des paiements dans toute l'industrie de la construction et de tirer des leçons des autres compétences comme l'Ontario avec la *Loi 142* », a déclaré Steve MacKinnon, Secrétaire parlementaire du ministre des Services publics et de l'Approvisionnement. « Comme nous l'avons exprimé il y a quelques mois, nous avons l'intention de légiférer. À partir du premier ministre jusqu'au bas de l'échelle, nous nous réjouissons que ce projet de loi aille de l'avant et que l'argument soit convaincant ».

Au cours du Sommet, la CNESC a également annoncé que son conseil a élu une nouvelle présidente, Sandra Skivsky. À titre de directrice du marketing et développement des affaires pour la Canadian Masonry Contractors Association, Sandra Skivsky, a joué un rôle important dans le dossier Prompt Payment Ontario (PPO) en établissant une loi sur le paiement sans délai dans la province, et elle œuvre auprès de la CNESC depuis 2006.

- 30 -

La Coalition nationale des entrepreneurs spécialisés du Canada (CNESC) a été créée en 2004 pour servir de forum aux organisations professionnelles nationales en vue de mettre en commun l'information et les ressources et de collaborer sur des questions qui sont d'intérêt commun. Ses membres proviennent d'organisations professionnelles nationales, notamment : L'Association canadienne des entrepreneurs en couverture, la Canadian Automatic Sprinkler Association, la Canadian Masonry Contractors Association, l'Association canadienne des entrepreneurs électriciens, l'Association des entrepreneurs en mécanique du Canada, la Interior Systems Contractors Association, l'Association canadienne de l'isolation thermique, la Division canadienne des entrepreneurs en chauffage, réfrigération et climatisation, l'Association des entrepreneurs en revêtements métalliques et l'Institut canadien de la construction en acier.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Rob LeForte
Impact Affaires publiques
rob@impactcanada.com
613-233-8906